



## CONCOURS DE REPORTAGE HUMANITAIRE

RÈGLEMENT DE L'ÉDITION 2023

*Crise humanitaire au Burkina Faso: quelles stratégies de résilience pour les populations affectées?*

Comité International de la Croix-Rouge (CICR)  
Rue 56.664, Secteur 54  
11 BP 892 CMS Ouagadougou 11  
T: +226 25 37 51 31 / 55 81 96 24  
E-mail: ouagadougou@cicr.org  
Site web: www.cicr.org  
Numéro vert: 80 00 12 89



CICR

## CADRE DE CRÉATION

Le Concours national de reportage humanitaire est une initiative du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), destinée à susciter l'intérêt des journalistes pour les questions humanitaires.

Il récompense les meilleures productions de la presse écrite, audiovisuelle et en ligne des journalistes du Burkina Faso.

L'idée d'organiser un tel concours s'inscrit dans le cadre de la promotion de l'action humanitaire et du droit international humanitaire (DIH) au sein des médias burkinabè.

Ce concours, qui en est à sa quatrième édition, a pour but de primer le meilleur sujet de reportage sur les initiatives de résilience des communautés affectées par la crise humanitaire.

## MÉTHODOLOGIE ET DÉROULEMENT

Tout candidat au concours doit obligatoirement présenter une production de presse écrite, audiovisuelle ou en ligne sur un événement relatif à un thème imposé. Celui de l'édition 2023 est:

### *Crise humanitaire au Burkina Faso: quelles stratégies de résilience pour les populations affectées?*

Les genres journalistiques acceptés sont les suivants:

- **Catégorie presse écrite/en ligne:** reportage, interview, enquête.
- **Catégorie presse audiovisuelle:** dossier magazine, table-ronde, interview, reportage.

Pour l'édition 2023, seules les productions en **français** sont admises.

Les deux meilleures productions de chaque catégorie seront primées.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le candidat au concours doit être un journaliste exerçant dans un média reconnu au Burkina Faso.

L'article doit avoir été publié ou diffusé dans le média pour lequel le candidat travaille, du **14 mars 2023 au 16 octobre 2023 à 16h00**.

L'évaluation des productions porte sur les éléments suivants:

- Adéquation du sujet abordé avec le thème retenu;
- Utilisation des données sans inventer, basées sur des éléments de faits;

- Originalité du sujet ou de son angle de traitement;
- Impact de l'action révélée sur le sort des personnes affectées - critère de l'impact humanitaire;
- Capacité d'analyse, argumentation, mise en perspective, esprit critique;
- Qualités d'exécution technique.

## DÉPÔT DES OEUVRES

Les productions doivent être déposées dans les locaux du CICR à Ouagadougou, Djibo, Ouahigouya, Dori ou Fada du 14 mars 2023 au 16 octobre 2023 à 16h00, sous pli fermé ou par e-mail aux adresses suivantes: **szalissa@icrc.org** et **houedraogo@icrc.org** sous la référence: **CONCOURS DE REPORTAGE HUMANITAIRE 2023** avec le nom et les coordonnées complètes du candidat.

Une confirmation de bonne réception par le CICR sera communiquée aux candidats par e-mail ou par téléphone.

## LE JURY

Il est institué un jury de cinq membres désignés par le CICR qui sont des professionnels des médias et de la communication, ainsi que des humanitaires.

Les membres du jury auront pour mission de sélectionner, en toute impartialité et indépendance, les meilleures productions qui seront récompensées.

Les décisions rendues par le jury ne seront susceptibles d'aucun recours, étant entendu que les candidats devront être informés à l'avance du règlement du concours.

## DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET RECOURS

Par leur participation, les concurrents autorisent la reproduction et la diffusion à titre gracieux, en tout ou partie, de leurs productions sur différents supports du CICR.

Les participants renoncent à tout recours contre le Comité d'organisation et le jury relativement au processus de sélection, à l'organisation du concours, à son déroulement, à l'interprétation et l'application du présent règlement.

